

# SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1975-1976

Annexe au procès-verbal de la séance du 20 novembre 1975.

## AVIS

PRÉSENTÉ

*au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1), sur le projet de loi de finances pour 1976, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.*

TOME II

**INDUSTRIE ET RECHERCHE**

**Industrie.**

Par M. Francisque COLLOMB,

Sénateur.

---

(1) *Cette commission est composée de: MM. Jean Bertaud, président; Paul Mistral, Joseph Yvon, Marcel Lucotte, Michel Chauty, vice-présidents; Jean-Marie Bouloux, Fernand Chatelain, Marcel Lemaire, Jules Pinsard, secrétaires; Charles Alliès, Octave Bajoux, André Barroux, Charles Beaupetit, Georges Berchet, Auguste Billiemaz, Amédée Bouquerel, Frédéric Bourguet, Jacques Braconnier, Marcel Brégègère, Raymond Brun, Paul Caron, Auguste Chupin, Jean Colin, Francisque Collomb, Jacques Coudert, Maurice Coutrot, Pierre Croze, Léon David, René Debesson, Hector Dubois, Emile Durieux, Gérard Ehlers, Jean Filippi, Jean Francou, Léon-Jean Grégory, Mme Brigitte Gros, MM. Paul Guillaumot, Rémi Herment, Maxime Javelly, Pierre Jeambrun, Alfred Kieffer, Pierre Labonde, Maurice Lalloy, Robert Laucournet, Bernard Legrand, Louis Le Montagner, Léandre Létouart, Paul Malassagne, Louis Marre, Pierre Marzin, Henri Olivier, Louis Orvoen, Gaston Pams, Albert Pen, Pierre Perrin, André Picard, Jean-François Pintat, Richard Pouille, Henri Prêtre, Maurice PrévotEAU, Jean Propriol, Roger Quilliot, Jean-Marie Rausch, Jules Roujon, Guy Schmaus, Michel Sordel, René Travert, Raoul Vadepiéd, Jacques Verneuil, Charles Zwickert.*

**Voir les numéros :**

**Assemblée Nationale** (5<sup>e</sup> législ.) : **1880** et annexes, **1916** (tomes I à III et annexe 20), **1921** (tome V) et **in-8° 360**.

**Sénat** : **61** et **62** (tomes I, II et III, annexe 15) (1975-1976).

---

**Lois de finances.** — *Industrie - Institut de développement industriel - Sidérurgie - Chimie - Automobile - Machine-outil - Energis - Charbon - Electricité - Pétrole - Gaz.*

## SOMMAIRE

	Pages
<b>Brève présentation de l'avis</b> .....	3
<b>Observations préliminaires</b> .....	4
<b>I. — L'énergie</b> .....	7
A. — Stratégie énergétique européenne .....	8
B. — Situation et perspectives du secteur énergétique français .....	9
<b>II. — L'industrie sidérurgique :</b>	
A. — Situation du marché .....	17
B. — Evolution des prix .....	18
C. — Le problème de l'emploi .....	19
D. — Perspectives de développement .....	20
E. — Les investissements et leur financement .....	21
<b>III. — La construction automobile :</b>	
A. — Participation à l'activité industrielle .....	25
B. — Situation et perspectives .....	26
C. — Nouvelles structures .....	28
<b>IV. — La machine-outil :</b>	
A. — Production .....	29
B. — Echanges extérieurs .....	30
C. — Situation et perspectives .....	32
<b>V. — L'industrie chimique :</b>	
A. — Situation générale et par secteur .....	35
B. — Commerce extérieur .....	37
C. — Situation de l'emploi .....	37
D. — Le problème des prix .....	38
E. — Investissements .....	39
<b>VI. — Les industries du textile et de l'habillement</b> .....	41
<b>VII. — L'industrie de l'ameublement</b> .....	45
<b>Conclusions</b> .....	49

## BREVE PRESENTATION DE L'AVIS

Le Rapporteur trace, tout d'abord, *un tableau de la conjoncture industrielle* en soulignant le caractère inéluctable d'une réduction d'activité après une période d'expansion d'une ampleur et d'une durée sans précédent. Il indique, cependant, que certains signes de reprise permettent de manifester aujourd'hui un optimisme prudent.

Au sujet de *l'énergie*, il rappelle la nécessité d'un effort important dans le domaine nucléaire tout en indiquant que le pétrole continuera à jouer un rôle prédominant, au moins jusqu'en 1982-1983.

Passant ensuite en revue les *principaux secteurs industriels*, il souligne la situation difficile de la sidérurgie, les perspectives assez favorables de la construction automobile, la nécessité impérieuse de développer la fabrication de machines-outils, la crise profonde de la chimie et du textile et la stagnation de l'ameublement.

M. Collomb conclut son exposé en affirmant qu'il ne sera pas possible de sortir de la situation actuelle sans un effort d'adaptation et sans accepter certaines restrictions, la fuite en avant ne pouvant apparaître comme une solution valable.

Mesdames, Messieurs,

Lorsque paraissait, l'an dernier, notre avis sur le budget de 1975, une sensible régression de notre activité économique, et plus particulièrement industrielle, commençait à se manifester après un premier semestre de 1974 au cours duquel notre développement avait semblé peu affecté par la crise pétrolière.

Depuis lors, ce qui pouvait apparaître comme un simple accident de parcours est devenu crise et l'on estime actuellement que notre produit national se trouvera de 2 à 3 points, cette année, en deçà du chiffre atteint à la fin du dernier exercice.

Nous n'avons pas l'intention d'analyser ici les causes directes ou lointaines de cette situation, sur laquelle les économistes toujours « distingués » portent des jugements aussi variés que leurs options politiques. Mais on nous permettra d'émettre, à ce sujet, quelques réflexions.

Certes, la hausse brutale et artificielle du prix des hydrocarbures nous impose une lourde facture qu'il nous faut bien régler par l'emprunt, en puisant dans nos réserves ou en freinant nos achats, mais il est indéniable que *tous les pays économiquement développés* — et la France ne faisait pas exception — *vivaient dans le mythe d'une croissance* qui ne pouvait se poursuivre au rythme recherché.

A-t-on réfléchi, par exemple, au fait qu'un taux de développement de 5 % conduisait en trente ans à multiplier par 4 notre production et, par voie de conséquence, nos achats de matières premières. Dans le domaine de l'électricité où le doublement tous les dix ans était tenu comme une règle, c'est même sept fois plus de puissance qu'il aurait fallu installer en couvrant la France de centrales nucléaires ou au fuel. Comment pouvait-on espérer qu'un tel rythme de croissance, jugé par beaucoup insuffisant, ne conduirait pas à un épuisement des ressources terrestres et à une saturation des besoins du marché. Certes, la demande des pays en voie de développement reste immense mais c'est essentiellement par eux-mêmes que ces nations pourront se satisfaire, les problèmes monétaires et les difficultés d'acheminer les énormes quantités de marchandises nécessaires limitant notre aide à un simple appoint.

Que cette crise ait été provoquée par certains pays déjà largement pourvus, nul ne peut aujourd'hui le contester mais il est non moins certain que notre problème ne sera pas résolu par une nouvelle et aveugle « fuite en avant » mais par une révision de nos objectifs financiers, techniques et sociaux ou plus exactement humains.

## LA CONJONCTURE INDUSTRIELLE

Pour en revenir à l'objet particulier de notre examen, c'est bien entendu le domaine industriel qui a été essentiellement frappé, le recul de la production se chiffrant pour l'ensemble à 6 % mais atteignant 20 % et plus dans certains secteurs.

Nous allons tenter de dresser un tableau un peu plus détaillé de cette situation.

On peut dire, tout d'abord, que la conjoncture française peu différente de celle de nos principaux voisins européens est entrée, depuis peu, *dans une phase de timide redressement* qui pourrait préluder à une reprise effective mais très variable suivant les secteurs en raison de l'inertie propre à certains d'entre eux.

L'enquête effectuée récemment par l'I.N.S.E.E. auprès des chefs d'entreprise fait apparaître, en effet, pour la première fois, un certain optimisme. Cependant, dans la plupart des cas, la production stagne encore au niveau le plus bas atteint généralement en mars-avril dernier en dépit des premières mesures de relance adoptées par le Gouvernement au printemps et du plan de redressement récemment voté par le Parlement.

Dans le cas particulier de l'industrie, la crise a été d'autant plus ressentie que des stocks excessifs de précaution ou spéculatifs avaient été constitués à tous niveaux mais surtout à celui des matières premières, en prévision des hausses tarifaires ou de la raréfaction des fournitures. La progression de ces stocks a été de l'ordre de 60 % de 1972 à 1974.

Vivant de plus en plus dans la psychose de développement dont nous venons de parler, les industriels anticipaient chaque année une croissance de leur production à laquelle les condamnaient d'ailleurs l'alourdissement de leurs charges et la réduction de leurs marges d'autofinancement et de profit. C'est donc par rapport à une hausse escomptée de 5 % ou même 8 % qu'ils apprécient aujourd'hui, avec un pessimisme parfois excessif, une réduction même peu prononcée de leurs ventes.

L'optimisme prudent qui se manifeste aujourd'hui, conforté par une réduction à peu près générale des stocks, (— 27 %) est donc de bonne augure.

Quoi qu'il en soit, le trait dominant qui apparaît depuis janvier est précisément *le faible niveau de l'activité au regard des ressources*

*en hommes et en équipements* et il est à craindre que ce déséquilibre persiste encore dans la meilleure hypothèse jusqu'à l'été 1976.

Avant d'examiner plus en détail quelques domaines-clés, nous pensons utile de donner **un bref aperçu secteur par secteur**.

*Les industries de biens de consommation* sont celles où l'on note une consolidation parfois significative des améliorations ponctuelles relevées depuis le mois de juin. Il est d'ailleurs frappant que la consommation soit restée soutenue dans bien des cas. Le maintien de l'épargne privée à un niveau exceptionnellement élevé permet, par ailleurs, d'espérer une reprise relativement rapide des achats freinés aujourd'hui par l'inquiétude du lendemain.

En ce qui concerne *les biens d'équipement*, la situation reste variable. Certains industriels bénéficient toujours de l'essor des commandes enregistrées dans les pays producteurs de pétrole tandis que d'autres sont touchés par le marasme du bâtiment et la réduction sensible (— 7 %) des investissements des entreprises. La rapidité de mise en œuvre du plan de relance sera ici déterminante à court terme.

*Les industries de base* telles que les mines, la chimie et la sidérurgie ont été les plus touchées, l'existence de stocks excessifs, déjà signalé, ayant lourdement pesé sur les achats des utilisateurs de ciment, de matériaux divers de fonte ou d'acier. Dans ce domaine, le niveau le plus bas semble cependant atteint sans qu'on puisse prévoir s'il s'agira d'un palier assez long ou du départ d'une courbe ascendante. Il est cependant permis de penser que la sidérurgie bénéficiera de la reprise très nette qui s'amorce dans l'industrie automobile.

*Les secteurs les plus préoccupants restent, en définitive, outre la sidérurgie, la chimie, en particulier organique, le textile, le cuir et le bâtiment.*

On ne peut ignorer, enfin, la pression de plus en plus nette qu'exerce aujourd'hui sur notre marché l'activité de certains producteurs étrangers qui ne connaissent pas nos charges sociales et les difficultés croissantes que rencontrent nos exportations chez nos voisins européens.

\*  
\*\*

La situation tendant à se diversifier branche par branche, nous pensons utile d'analyser maintenant quelques aspects particuliers d'une situation difficile à caractériser valablement dans son ensemble en consacrant un développement plus large à cinq secteurs représentatifs : *l'énergie, la sidérurgie, la construction automobile, la chimie et les textiles.*

## I. — L'ENERGIE

Pour l'année mobile se terminant en août 1975, les livraisons d'énergie aux consommateurs finals se présentent comme suit, en millions de tonnes d'équivalent-charbon :

Produits pétroliers .....	119,5
Electricité .....	58,9
Gaz .....	39,6
Charbon .....	19,8
	<hr/>
Total .....	237,8

Par rapport à la période correspondante (1973-1974), le recul est d'environ 9 % *pour l'ensemble* mais les différences sont sensibles selon les produits.

Ce sont, bien entendu, les produits pétroliers qui sont les plus touchés avec une baisse de 14,4 %. Dans ce domaine, il convient encore de souligner la réduction de consommation du fuel domestique (— 17 %), imputable à la fois à la douceur de l'hiver et à la limitation du chauffage, et du fuel industriel (soit — 11 %), lié à la récession économique (1).

En revanche, la consommation de carburant auto qui avait peu varié tend de nouveau à progresser (supercarburant : + 11 % en septembre dernier, gasoil : + 9 %).

En ce qui concerne l'électricité, la consommation qui avait continué à progresser au début de 1975, marque un palier depuis avril.

La consommation de gaz est restée au même niveau tandis que celle du charbon domestique décroît à un rythme accéléré : — 15 %.

Au plan du commerce extérieur, une réduction de 16 % de nos importations d'hydrocarbures liquides entraîne, en dépit d'une progression de nos achats de charbon et de gaz étrangers, respectivement 3 % et 17 %, une amélioration du taux de couverture de nos besoins énergétiques par notre production, celui-ci passant de 23,4 % à 26,9 %. Cette réduction en tonnage de nos approvisionnements d'hydrocarbures et la faible réduction de prix des livraisons entraîneront pour 1975 une diminution de notre facture pétrolière qui pourrait ne pas dépasser 43 milliards de F contre 45 l'an passé.

---

(1) A souligner aussi l'incidence d'une meilleure hydraulité qui a permis à E.D.F. de réduire de 11 % sa consommation de fuel.

Les récentes décisions prises par les pays de l'O.P.E.P. nous font malheureusement craindre que nous approchions dangereusement l'an prochain de la limite de 51 milliards considérée comme maximale par le Gouvernement.

### A. — Stratégie énergétique européenne.

Bien que rien n'ait été prévu au plan énergétique par le Traité de Rome, un mémorandum sur la politique énergétique a été établi dès 1962 par la Commission européenne.

A la suite de la guerre du Kippour, celle-ci a élaboré un document qui nous apparaît fondamental intitulé « Vers une nouvelle stratégie de politique énergétique pour la Communauté » dont nous pensons utile de rappeler les grandes lignes :

1° Réduction à 50 % et si possible à 40 % de la dépendance vis-à-vis de l'énergie importée (au lieu des 61 % atteints en 1973).

Rappelons à ce propos que ce taux de dépendance est pour notre pays de 78 % contre 52,6 en 1963.

L'objectif à atteindre en 1985 serait obtenu par l'évolution suivante de la part des différents produits énergétiques :

(En pourcentage.)

	1973	1985	PREVISIONS précédentes
Charbon .....	23,6	17	10
Pétrole .....	59,5	49 à 41	64
Gaz .....	12,6	18 à 23	15
Hydraulique .....	3,3	3	2
Nucléaire .....		13 à 16	9

Comme on peut le constater, la régression du charbon serait sensiblement freinée tandis que la part du pétrole serait ramenée au-dessous de 50 % grâce essentiellement à l'accroissement du recours à l'énergie nucléaire.

2° Réduction de 15 % de la consommation prévue pour 1985. Celle-ci qui est actuellement de 937 millions de tonnes d'équivalent pétrole n'atteindrait ainsi, à cette échéance, que 1.360 millions de tonnes d'équivalent pétrole au lieu de 1.600.



3° Développement des stocks qui seraient portés partout à trois mois de consommation courante comme c'est déjà le cas pour la France.

\*  
\*\*

La correction des évolutions prévues suppose un effort particulièrement important dans le *domaine nucléaire* pour lequel la Communauté devrait disposer, en 1985, d'une puissance installée totale de 160 à 200 millions de kilowatts fournissant près de la moitié de la production d'électricité et de 13 à 16 % de l'énergie totale (contre 1 % en 1973).

La substitution au pétrole, du nucléaire, du charbon ou du gaz naturel implique un développement concerté des usages de l'électricité. *Il convient, en effet, de consacrer autant que faire se peut les hydrocarbures aux transports* (en attendant l'hypothétique voiture électrique) et à l'*industrie chimique* pour laquelle ils constituent une matière première irremplaçable.

Il nous apparaît que la France ne peut concevoir de véritable politique énergétique sans se référer à ce schéma général défini à Bruxelles. Certes notre situation est sensiblement différente de celle des Britanniques plus riches en charbon et qui disposeront demain des hydrocarbures de la mer du Nord ou des Hollandais très bien pourvus en gaz naturel mais nous avons l'intérêt le plus évident à collaborer avec nos voisins plutôt que de céder à la tentation de réaliser des accords bilatéraux quelque fructueux qu'ils apparaissent.

## B. — Situation et perspectives du secteur énergétique français.

Le secteur énergétique français se caractérise, comme nous l'avons indiqué, *par la part largement prédominante du pétrole*, soit 66 %, taux qui place cette source largement en tête devant le charbon : 17 %, le gaz : 9 %, l'électricité hydraulique et nucléaire : 8 %. En ce qui concerne ce dernier point, il convient d'observer que la production totale d'électricité représente 21,8 % de l'énergie fournie.

Une certaine incertitude règne aujourd'hui quant à l'évolution de cette situation en raison de la difficulté d'apprécier les tendances économiques à moyen et long terme et le *caractère plus ou moins volontariste de la politique gouvernementale*.

Suivant les objectifs définis en 1974, basés sur un taux de croissance de la P.I.B. de 5 % par an, la consommation d'énergie devrait évoluer comme suit de 1974 à 1985 (en millions de tonnes d'équivalent pétrole).

	1974	1980	1985
Combustibles minéraux solides .....	31,6	32	30
Pétrole .....	112,4	121	96
Gaz .....	16	26	37
Electricité primaire :			
— nucléaire .....	2,9	17,5	60
— hydraulique .....	12,6	13,5	14
Totaux .....	175,5	210	240

On notera que, par rapport aux prévisions antérieures, ces chiffres marquaient déjà un notable tassement de la demande d'énergie ramenée de 285 à 240 millions de t.e.p. en 1985.

A l'heure présente et en dépit de cette rectification, certains doutent que cette progression soit réalisée et la tentation est grande dans plusieurs secteurs de l'opinion, de réviser en baisse l'effort entrepris, en particulier, au plan nucléaire. Parmi les arguments les plus couramment avancés, figurent la détente très relative des prix des hydrocarbures, la possibilité de négocier des accords commerciaux fructueux avec nos fournisseurs de pétrole, la réévaluation en hausse des réserves pétrolières mondiales, les possibilités de recourir davantage au charbon et, bien entendu, toutes les réticences visant les centrales nucléaires : insuffisance des ressources en uranium, incertitudes techniques et économiques, danger pathologique et pollution thermique. Nous n'avons pas l'intention de développer ici tous ces arguments mais nous voudrions toutefois revenir sur quelques-uns d'entre eux.

Il n'est pas contestable que les prix des hydrocarbures ont légèrement baissé en 1975. En effet, le coût moyen C.A.F. de notre approvisionnement en pétrole brut a été de 372 F par tonne au premier semestre 1975 contre 410 F en 1974 ; cette diminution étant due, pour l'essentiel, au recul du dollar de 4,81 F à 4,19 F. Mais il ne s'agit là que d'une situation purement accidentelle et temporaire car, dès maintenant, sous l'effet conjugué de la remontée de la devise américaine et du relèvement du prix des produits pétroliers décidé par les pays de l'O.P.E.P., le niveau de 1974 va être sans doute égalé sinon dépassé prochainement.

Les limites que nous nous sommes fixées pour sauvegarder nos réserves de devises ne seront donc respectées que si nous parvenons à contenir nos achats à un niveau excédant de peu celui atteint en 1973.

En ce qui concerne les accords bilatéraux avec nos fournisseurs, essentiellement arabes, il est effectivement tentant de récupérer par nos exportations vers ces marchés nouveaux une partie du montant des devises que nous décaissons mais l'expérience d'un passé récent nous a montré à la fois le caractère incertain de tels arrangements et l'état de dépendance politique dans lequel ils nous placent. De plus, cette formule condamne à l'avance tout effort de coopération avec nos partenaires européens. Il y aurait d'ailleurs quelque contradiction de notre part à effectuer des choix personnels alors que nous organisons pour le 16 décembre prochain à Paris une conférence réunissant 27 pays industrialisés ou en voie de développement, ayant pour objectif la réalisation d'une coopération dans le domaine de l'énergie et des matières premières.

En ce qui concerne le charbon, il est exact que les ressources mondiales sont considérables (sans doute supérieures à 8.000 milliards de tonnes) mais si nos voisins, en particulier la Grande-Bretagne et l'Allemagne fédérale, disposent de réserves importantes (70 milliards de tonnes de charbon et 62 milliards de tonnes de lignite en R.F.A.), celles de la France ne dépassent pas 550 millions de tonnes soit deux années de nos besoins annuels d'énergie. Ce produit ne peut donc être qu'un appoint et encore pour une période limitée, ce qui n'empêche pas, bien entendu, de recourir à l'importation en nous adressant à des nations voisines largement pourvues telles que la Pologne. Il y a là une voie intéressante à exploiter, sinon pour assurer notre indépendance, du moins pour diversifier nos sources énergétiques.

Dans cette optique, la Commission a noté avec satisfaction la décision prise par M. le Ministre de l'Industrie et de la Recherche de pousser au maximum l'exploitation de nos gisements de Lorraine et de l'Aumance. Elle observe cependant que la consommation ne suit pas cet effort de maintien de la production ce qui entraîne une augmentation considérable des stocks.

Au sujet des centrales nucléaires, sujet largement développé par notre collègue M. Chauty, nous voudrions seulement aborder la question des réserves d'uranium. On peut, en effet, légitimement s'inquiéter, au vu de certains chiffres couramment avancés, de la faiblesse des ressources en uranium, combustible de base des centrales nucléaires; mais il faut considérer, tout d'abord, que la prospection en est dans ce domaine à ses débuts et que, probablement, de très importants gisements restent à découvrir. Il suffit de noter, pour s'en persuader, que même dans un domaine aussi prospecté que celui du pétrole, les réserves exploitables ont crû depuis la dernière guerre, jusqu'en 1971, au rythme même de la consommation alors que celle-ci croissait de 7 à 8 % par an.

Par ailleurs, les ressources d'uranium actuellement annoncées comme exploitables le sont à un prix se situant entre 15 et 25 dollars la livre mais seraient naturellement beaucoup plus importantes si l'uranium était commercialisable à un montant plus élevé. Or, la faible incidence du prix de l'uranium dans le coût du kW/heure nucléaire permet d'envisager l'acquisition de ce métal à un prix trois à quatre fois supérieur au niveau actuel sans que soit mise en cause la compétitivité de cette énergie.

Cette latitude de prix est illustrée par le tableau comparatif suivant :

PRIX DU KW/HEURE (AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1975)

	THERMIQUE classique	NUCLÉAIRE
Investissement .....	1,83 c	3,65 c
Exploitation .....	1,11 c	1,18 c
Combustible .....	7,90 c	1,84 c
Totaux .....	10,84 c	6,67 c

Ceci étant dit, et quelle que soit l'importance des ressources potentielles en uranium, il est évidemment souhaitable de les économiser au maximum en en tirant le meilleur parti. C'est précisément dans cette voie que la France s'est engagée en mettant au point les surrégénérateurs qui consomment de 50 à 60 fois moins de combustible que les réacteurs à eau légère.

En conclusion de ces différentes observations, votre Commission tient à insister sur la **nécessité pour le Gouvernement de définir très clairement et précisément les objectifs qu'il fixe à notre industrie et aux grands services producteurs d'énergie**. Qu'il s'agisse de pétrole, du charbon, du nucléaire ou de l'hydraulique, les investissements énergétiques sont à la fois coûteux et nécessitent de cinq à huit ans pour être mis en place. Toute erreur et spécialement toute sous-estimation de nos besoins à moyen et long terme pourraient être lourdes de conséquences et la part fatale des incertitudes devrait nous conduire à viser plutôt au-dessus qu'au-dessous du niveau prévisible. C'est en effet la capacité énergétique qui détermine la puissance d'un pays et le niveau de vie de ses habitants.

## CAS PARTICULIER DE L'ÉLECTRICITÉ

L'électricité occupe au plan énergétique une place particulière qu'il n'est pas toujours facile de mesurer de façon précise. Elle est dite, en effet, « primaire » lorsqu'elle est fournie directement par les chutes d'eau ou la réaction nucléaire, et « secondaire » lorsqu'elle est obtenue indirectement par la combustion du charbon et du pétrole. Pour apprécier sa part, il convient donc de défalquer le tonnage de charbon et de fuel consommé par les centrales thermiques.

Quoi qu'il en soit, l'électricité occupe une place croissante dans le bilan énergétique et sa part qui est aujourd'hui de l'ordre de 22 % devrait atteindre 33 % en 1985 et dépasser 40 % à la fin du siècle.

Ce taux de pénétration de plus en plus important n'est pas spécifique à la France. On peut même dire qu'il est la caractéristique de tous les pays industriellement développés.

Certains critiquent cependant la priorité acquise progressivement par l'électricité sur les autres formes d'énergie et observent, notamment, que son utilisation pour les usages thermiques constitue une hérésie du fait du mauvais rendement de la transformation du courant en chaleur. Quelle que soit la valeur de cette objection, le vecteur électrique possède de nombreuses qualités qui justifient la préférence des usagers car c'est, à la fois, *le mode énergétique le plus souple, le plus facile à transporter et le moins polluant*. Mais, et nous devons insister sur ce point, c'est surtout dans le cas de notre pays, *le seul moyen de réduire à moyen terme notre dépendance vis-à-vis des fournisseurs étrangers* en faisant appel aux réacteurs nucléaires.

L'exemple du chauffage électrique est, sur ce point, particulièrement éloquent. En effet, si l'on prend en compte l'ensemble des dépenses à engager de l'extraction du combustible à son utilisation, les coûts d'investissements respectifs concernant l'équipement d'un logement en chauffage électrique ou au fuel sont très voisins. En revanche, au niveau de l'exploitation, le développement de la production nucléaire fera passer la part du fuel nécessaire à la production d'électricité de 51 % actuellement à 4 % en 1985.

Le recours au « nucléaire » apparaît donc bien comme le seul moyen de réduire à moyen terme notre dépendance — qui n'est pas seulement économique mais politique — vis-à-vis de nos fournisseurs étrangers.

La substitution de cette énergie nouvelle au pétrole devrait, en effet, permettre à E.D.F. d'ici à 1985 de doubler sa production d'élec-

tricité en ramenant sa propre consommation de fuel de 14 millions de tonnes aujourd'hui à 1,2 million de tonnes et, grâce à ses fournitures de courant, de réduire, dans le même temps, notre consommation domestique et industrielle d'hydrocarbures de 25 %.

On jugera de l'importance de ces résultats en notant qu'au cours de la même période, les besoins en pétrole des transports, où l'électricité ne joue qu'un rôle marginal, auront progressé de 33 %.

*Production et consommation en 1974 :*

La production et la consommation totale d'électricité ont évolué comme suit de 1973 à 1974.

	MILLIONS DE KW/HEURE		VARIATION 1974/1973
	1973	1974	
Production thermique .....	126.937	123.600	— 2,6 %
— classique .....	112.968	109.800	
— nucléaire .....	13.969	13.800	
Production hydraulique .....	47.543	56.700	+ 19,3 %
Production totale .....	174.480	180.300	+ 3,3 %
Echanges (balance) .....	+ 2.966	+ 200	
Pompage .....	— 224	— 400	
Consommation intérieure .....	171.290	179.700	+ 4,9 %

Les fournitures d'E.D.F. ont représenté 80 % de la production française d'électricité en 1973 et 81 % en 1974. C'est dire le rôle essentiel que joue cette entreprise en la matière.

Comme on peut le constater, un meilleur remplissage des barrages a permis un relèvement sensible de la *production hydraulique* dont la part est passée de 27 à 31 %.

En ce qui concerne *l'énergie thermique*, la consommation de produits énergétiques a été la suivante en tonnes d'équivalent charbon et pourcentage :

	T.E.C.	POURCENTAGE
Charbon et lignite .....	10,9	24
Fuel-oil .....	23,1	50,7
Gaz naturel .....	3,7	8,1
Gaz de hauts fourneaux .....	3	6,5
Uranium .....	4,9	10,7
<b>Totaux .....</b>	<b>45,6</b>	<b>100</b>

*Ventes d'E.D.F. en 1975 :*

Pour les neuf premiers mois de l'année, les ventes de courant se sont maintenues au même niveau que l'an dernier mais cette stagnation recouvre deux évolutions opposées : une baisse de 5,5 % de la haute tension, prolongeant le mouvement déjà constaté à la fin de 1974, reflétant la récession de l'industrie lourde et une forte progression des livraisons en basse tension (+ 11 %).

En ce qui concerne l'industrie, on constate, dans plusieurs domaines, une diminution très importante, non seulement des ventes de l'E.D.F. mais de la production autonome (qui a globalement diminué de 15 %).

L'effet conjugué de ces deux évolutions se traduit, comme suit, pour la consommation d'électricité par quelques grands secteurs pour les huit premiers mois du présent exercice comparés à la même période de 1974 :

Electrochimie .....	— 22 %
Pétrole .....	— 11 %
Première transformation des métaux	— 13 %
Matières plastiques .....	— 16 %
Textiles .....	— 14 %
Papier .....	— 11 %

Les seules activités qui ont accru leur demande de courant sont le commerce : + 11 %, les services publics : + 7 % et les industries alimentaires : + 2 %.

Pour l'ensemble de l'année en cours, on estime que la consommation, actuellement en légère reprise, atteindra 180 milliards de kW/heure.

*Equipement :*

La puissance électrique totale installée a évolué comme suit en MW (milliers de kilowatts) :

	1973	1974	VARIATION
Equipement thermique .....	27.120	28.600	+ 5,5 %
Equipement hydraulique .....	16.200	16.600	+ 1,2 %
Totaux .....	43.320	45.200	+ 4,3 %

Cette puissance est destinée à s'accroître de façon considérable au cours des cinq années à venir en raison de la mise en service par E.D.F., d'ici la fin de 1979, de 12 tranches nucléaires d'une puissance totale de 11.000 mégawatts auxquelles s'ajouteront, à brève échéance, 3.400 mégawatts thermiques et 2.280 mégawatts hydrauliques, conséquence des programmes précédemment lancés.

Aucune autre mise en service n'est actuellement prévue en thermique ou en hydraulique avant 1980 mais il est possible, sinon probable, qu'à la suite des études effectuées par une commission spéciale présidée par notre collègue M. Pintat, l'équipement de plusieurs sites hydrauliques soit envisagé, en particulier sur le haut Rhône.

Pour faire face à l'effort d'équipement qui s'impose à elle, et à l'accroissement de ses charges de personnel, E.D.F. estime qu'un relèvement important de ses tarifs est inévitable à court terme et chiffre à 20 % l'augmentation nécessaire.

Dans l'état actuel de notre économie, votre Commission doute qu'une mesure d'une telle ampleur reçoive l'agrément du Gouvernement en raison de son incidence sur le coût de la vie.

Dans le cadre d'un réexamen de ses barèmes tarifaires, il lui apparaît cependant qu'E.D.F. devra réviser en priorité les contrats particulièrement avantageux qu'elle consent à certains industriels dans le domaine de la haute tension. Selon des informations qu'elle a recueillies à bonne source, elle croit savoir, en effet, que ces tarifs seraient parfois inférieurs au prix de revient.



## II. — L'INDUSTRIE SIDÉRURGIQUE

L'industrie sidérurgique mondiale traverse depuis un an la *crise la plus grave* qu'elle ait connue au cours des dernières décennies.

La sidérurgie française n'a pas échappé à cette crise généralisée. Deux pourcentages en illustrent l'ampleur. On peut prévoir dès maintenant que la production française d'acier pour 1975 sera inférieure de plus de 20 % à celle de l'année dernière, la diminution du chiffre d'affaires, pour la même période, devant dépasser 30 %.

Cette récession affecte également la fonte brute (— 17,3 % pour les neuf premiers mois de 1975).

### A. — Situation du marché.

La baisse de la production est due à une diminution des commandes survenue en septembre 1974 et dont les effets se sont fait sentir sur l'activité à partir de la fin de l'année dernière. Le retournement du marché a été d'autant plus brutal que la haute conjoncture qui s'était progressivement établie en 1973, après deux assez médiocres années, s'était maintenue pendant la première moitié de 1974, ce qui avait permis à la France de dépasser pour la première fois la production de la Grande-Bretagne, devenant ainsi le *cinquième producteur mondial d'acier*, derrière l'U.R.S.S., les U.S.A., le Japon et l'Allemagne fédérale, avec une production de 27 millions de tonnes.

La chute brutale de la demande avait une double origine : d'une part, l'existence de stocks importants au stade des utilisateurs et des négociants, d'autre part la baisse sensible de l'activité industrielle dans l'ensemble des pays occidentaux. La baisse moyenne des commandes pendant les huit premiers de 1975 a été en France de 30 % par rapport aux huit premiers mois de l'année précédente. A certaines époques, elle a atteint 40 à 50 % pour quelques produits et sur certains marchés.

La baisse de notre production, pendant la même période, a été de 18,3 %. Il faut remarquer que cette situation n'est pas propre à la France puisque, dans l'ensemble des pays de la C.E.C.A., la

production pour les trois premiers trimestres a, en moyenne, régressé de 15 % par rapport à 1974. Cette réduction légèrement plus élevée de la production française s'explique par le fait que les résultats enregistrés, en 1974, en Italie et en Grande-Bretagne avaient été sensiblement affectés par des mouvements sociaux.

## B. — Evolution des prix.

Les prix de vente réels de l'acier ont connu *une forte baisse en France* et dans les autres pays de la C.E.C.A. ; ils se sont *effondrés à la grande exportation* alors que les principaux éléments des prix de revient continuaient de monter sensiblement jusqu'au milieu de l'année.

Sur le marché français — où les barèmes étaient les plus bas de la C.E.C.A. à la fin de 1974 — ces prix ont diminué d'environ 20 % en moyenne. A la grande exportation, la baisse a été encore plus forte, entre 45 et 60 %.

Cette évolution a été vivement ressentie par les sociétés sidérurgiques car il faut savoir que *l'acier est l'un des seuls produits industriels dont les prix aient notablement baissé* depuis plus d'un an alors que dans les autres secteurs en crise, ils se sont maintenus et ont même souvent continué à monter.

On constate également que des trois grands pays ou ensembles de pays producteurs du monde occidental, seule la C.E.C.A. connaît une telle situation. En effet, au Japon et aux Etats-Unis, les prix sont restés fermes ou se sont inscrits en hausse.

On peut expliquer ces différences par la discipline ou l'organisation des producteurs de ces pays, mais aussi par la protection de leurs marchés nationaux vis-à-vis de l'extérieur. Ces deux conditions ne sont actuellement pas remplies dans la C.E.C.A. où les prix intérieurs ont subi la contagion de la mévente mondiale.

On peut regretter dans ces conditions que les autorités de la Communauté n'aient pas mis en œuvre les procédures applicables en temps de crise prévues par le Traité de Paris pour défendre les prix communautaires et sauvegarder l'emploi. Le Gouvernement français a fait connaître récemment son souhait de voir appliquer les mesures expressément prévues par le Traité et plus particulièrement l'article 58, permettant à la Commission des Communautés européennes d'organiser la production en période de crise manifeste et de régler les prix et les importations.

Votre Commission se félicite de cette initiative et souhaite très vivement que des mesures de sauvegarde soient prises sans plus attendre.

### C. — Le problème de l'emploi.

Si nous abordons exceptionnellement cette question qui n'est pas de notre ressort, c'est qu'elle conditionne étroitement la situation et l'avenir de notre sidérurgie.

Suivant une logique purement économique, la réduction des charges salariales correspondant à la baisse de la production aurait dû être obtenue par une diminution des effectifs d'environ 30.000 personnes.

En fait, *il n'y a pas eu de licenciements dans la sidérurgie française*. Toutefois, après avoir épuisé les possibilités offertes par l'utilisation des jours fériés et l'anticipation de certains congés légaux, les entreprises ont été contraintes de recourir au chômage conjoncturel, dont elles ont supporté pendant plusieurs mois l'essentiel de la charge, espérant que la reprise ne tarderait pas trop.

En septembre, il est cependant apparu que la crise se prolongeant et s'aggravant, le maintien d'effectifs excédentaires d'une telle importance dépassait le cadre des responsabilités et plus encore des possibilités financières des seules entreprises. Une convention a donc été signée avec les Pouvoirs publics dans le cadre de la loi du 3 janvier 1975. Aux termes de celle-ci le temps de travail pour le troisième trimestre de 1975 a été ramené à 32 heures par semaine pour le personnel en régime continu et à 35 heures pour la journée en régime non continu, dans les groupes Sacilor-Sollac et Usinor.

Par ailleurs, en vertu de la convention signée le 7 octobre dernier, la sidérurgie s'est engagée à dépasser le cadre de l'accord paritaire de 1968 en indemnisant les travailleurs touchés par les réductions d'horaire, non pas à 50 %, mais à 60 % de leur salaire antérieur. La charge de cette indemnisation a, compte tenu de son caractère social, été répartie pour la durée du troisième trimestre 1975, pour moitié entre l'Etat et les sociétés sidérurgiques dans le cadre normal de la loi.

La perte nette de ressources affectant les salariés des entreprises de la sidérurgie a pu, ainsi, être limitée à 7 % par rapport à leurs revenus antérieurs. Ces conditions sont, il faut le souligner, plus favorables que celles appliquées dans la plupart des autres secteurs industriels touchés par la crise.

#### D. — Perspectives de développement.

Devant d'aussi sombres constatations, quelles sont les perspectives futures ?

L'avenir de la sidérurgie est avant tout lié à celui de l'ensemble de l'industrie française et, à courte échéance, ces perspectives dépendent donc essentiellement de l'évolution de la conjoncture générale. Mais il faut bien remarquer que la sidérurgie est une industrie située en amont des autres secteurs et qu'en conséquence les effets de l'amélioration actuellement perçue en aval ne se feront sentir qu'avec un certain décalage.

Actuellement, une certaine reprise technique paraît, cependant, commencer sur le marché de l'acier où les stocks, constitués au début de la crise, sont généralement résorbés ; mais un véritable redémarrage de l'industrie sidérurgique reste conditionné par les achats de biens d'équipement encore aujourd'hui au plus bas.

Il est donc illusoire d'espérer retrouver dans les prochains mois les niveaux de production records atteints au début de 1974 et même une reprise très progressive de l'activité apparaît peu probable avant la fin de l'année en cours.

Quelle que soit la gravité de la crise actuelle, les prévisions de croissance des ventes d'acier en France et dans le monde, à échéance de dix ou quinze ans, ne sont pas fondamentalement remises en cause. On est, tout au plus, amené aujourd'hui à retenir des hypothèses un peu plus basses qu'il y a deux ans, les sidérurgistes estimant généralement que la progression annuelle des besoins mondiaux se situera aux alentours de 3 à 4 % au lieu de 5 %.

Dans cette perspective, l'évolution probable des capacités de production des pays industrialisés ne semble pas excessive, même si l'on tient compte des projets importants annoncés par un certain nombre de pays en voie de développement.

Pour pouvoir à l'avenir continuer de jouer pleinement son rôle dans l'approvisionnement des industries françaises et dans l'équilibre du commerce extérieur du pays, la sidérurgie doit donc poursuivre son effort d'investissements, malgré les difficultés de la conjoncture, afin de soutenir la concurrence tant sur le plan des capacités de production que sur celui de la rentabilité des installations.

## E. — Les investissements et leur financement.

Dans la perspective d'une reprise prochaine de la demande et pour faire face à la concurrence mondiale, un certain nombre d'investissements importants devraient être réalisés dans le courant du VII<sup>e</sup> Plan et plusieurs d'entre eux le plus rapidement possible.

Il s'agit par exemple de l'augmentation des capacités de production de tôles fortes dans le Nord et de la modernisation de certaines aciéries de Lorraine, liée notamment au développement de la technique de l'acier à l'oxygène.

### CAS PARTICULIER DE FOS

Dans une perspective moins immédiate, se pose le problème de la réalisation de la deuxième tranche de l'usine de Fos, venant doubler les installations déjà en place. Cette opération doit permettre à terme d'atteindre une capacité de production annuelle de l'ordre de 7 millions de tonnes.

Il peut paraître paradoxal de vouloir ainsi accroître les capacités de production d'un ensemble qui ne fonctionne actuellement qu'à 60 % de ses capacités, mais il faut savoir que la société Solmer, dont dépend Fos, n'a pas été plus touchée par la crise que les autres sociétés sidérurgiques. C'est seulement le contraste entre les investissements importants très récemment mis en œuvre pour construire cet ensemble et l'activité réduite actuelle des installations qui explique cette réaction concernant un grand équipement national qui a bénéficié, de plus, d'une publicité particulière dans le cadre de l'aménagement du territoire.

*Le bien-fondé de l'implantation d'un ensemble sidérurgique important sur la Méditerranée à proximité d'un port en eau profonde ne peut en effet être sérieusement contesté : sans Fos, le marché français de l'acier n'aurait bénéficié d'aucune ouverture sur l'Europe méridionale, l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient et nous aurions laissé le champ libre dans cette région à la sidérurgie italienne. Grâce à sa position géographique privilégiée, Fos a permis de développer, depuis le début de sa production, les exportations de produits sidérurgiques français, contribuant ainsi pour la première fois, depuis longtemps, à rendre positif, en 1974, le solde de nos échanges extérieurs concernant ces produits. Enfin, l'ensemble a permis d'accroître les effectifs employés dans la sidérurgie d'environ 6.000 personnes.*

On ne peut donc que souhaiter qu'une meilleure conjoncture permette le lancement de la deuxième tranche de construction d'une capacité de production de 3,5 millions de tonnes, ce qui ne manquera pas d'améliorer la rentabilité de l'ensemble des installations et nous dotera d'un outil particulièrement efficace face à une concurrence chaque jour plus active et plus redoutable.

Comme nous l'avons précédemment indiqué, la France doit comme ses voisins faire face à la concurrence de plus en plus active des grands producteurs d'acier étrangers qui disposent d'installations ultra-modernes et n'ont généralement pas à supporter des charges aussi lourdes que les nôtres. Il nous faut donc faire un effort particulier pour améliorer notre outil productif et nous orienter vers des produits de haute qualité.

## FINANCEMENT

L'endettement de l'industrie sidérurgique française est très lourd : il atteint globalement 28,5 milliards de francs, soit, cette année, 115 % du chiffre d'affaires. Cette charge exceptionnelle est le résultat de l'effort prolongé d'investissement, consacré à la modernisation et au développement de nos installations, poursuivi malgré la politique de blocage des prix de vente de l'acier appliquée par les gouvernements français pendant une quinzaine d'années.

Aujourd'hui le problème se pose donc de savoir comment seront financés les investissements à venir, en dépit de l'endettement actuel et des pertes qui marqueront l'exercice en cours pour la quasi-totalité des entreprises.

L'emprunt obligataire d'un milliard lancé récemment par le Groupement de l'industrie sidérurgique montre que la profession n'hésite pas à mobiliser la totalité de ses moyens et de son crédit. Mais dans sa situation actuelle, elle ne saurait engager des investissements importants sans trouver certains moyens de financement qui éviteraient d'accroître au-delà du possible son endettement déjà excessif. C'est pourquoi des études sont en cours avec les Pouvoirs publics pour définir les concours que le F.D.E.S. pourrait, sous forme de prêts, apporter aux programmes d'investissements jugés nécessaires. Votre Commission souhaiterait avoir sur ce point quelques indications. Elle déplore par ailleurs que les dispositions financières du Plan de soutien gouvernemental, concernant notamment l'attribution de prêts du F.D.E.S. n'aient jusqu'à présent, du moins à ma connaissance, fait l'objet en ce qui concerne la sidérurgie d'aucun commencement d'application.

Au sujet de l'aide publique de l'Etat, une mise au point nous paraît s'imposer. Depuis la guerre, en effet, l'Etat est venu en aide à la sidérurgie dans les mêmes conditions qu'aux autres industries de base. Ces concours ont pris la forme de prêts remboursables et portant intérêt, dont la part dans les ressources consacrées par les entreprises sidérurgiques au financement depuis 1946 n'a pas dépassé 13 %, cette proportion n'étant même pas de 10 % pendant la période 1971-1975 du VI<sup>e</sup> Plan, y compris les prêts accordés pour l'usine de Fos.

De 1970 à 1974, les entreprises sidérurgiques ont reçu, sous forme de prêts du F.D.E.S., un total de 2.688 millions de francs et les investissements pour la même période 1970-1974 ont été, en ce qui concerne les travaux neufs proprement dits, de 19.970 millions de francs.

Au total, les sommes dues à l'Etat ne représentent que 19 % environ, de l'endettement total de la branche.

Il faut donc rappeler, contrairement à ce qui a été souvent affirmé, que la sidérurgie n'a jamais reçu de subventions, des aides sous forme de prêts remboursables et portant intérêt ne pouvant être considérées comme des cadeaux. Ainsi, le montant de l'annuité de remboursement en capital et intérêts effectivement versés par l'industrie sidérurgique au F.D.E.S. en 1975 sera de l'ordre de 300 millions de francs. Ces prêts ont permis de réaliser des investissements créateurs d'emplois, comme le montre l'évolution des effectifs passés de 151.461 au 1<sup>er</sup> janvier 1970 à 157.629 au 1<sup>er</sup> janvier 1975, soit 6.168 personnes de plus.

\*\*

Consciente de la place esentielle de la sidérurgie dans notre équipement industriel, *vo*tre Commission estime essentiel que l'effort d'investissement se poursuive, dans ce domaine, au-delà des difficultés actuelles car il importe que notre pays reste demain en mesure de participer aux importants développements des besoins d'acier dans le monde. La France parviendra à ce résultat à condition de maintenir, en ce qui concerne les équipements, la technique et les hommes, le très haut niveau de compétitivité auquel elle est actuellement parvenue.

### III. — LA CONSTRUCTION AUTOMOBILE

#### A. — Participation à l'activité industrielle.

La construction automobile occupe une place prééminente parmi les activités industrielles françaises, que l'on considère le chiffre d'affaires, le nombre de salariés ou la participation au commerce extérieur.

En ce qui concerne l'emploi, l'automobile fait vivre directement près de 2 millions de salariés.

Elle fournit, par ailleurs indirectement, du travail à plus de 12.000 entreprises, la plupart moyennes et petites.

Sa participation au chiffre d'affaires de nombreuses branches industrielles est, par exemple, de :

- 16,2 % de la transformation des métaux ;
- 12,4 % de la sidérurgie ;
- 9,8 % de la chimie (dont 75 % du caoutchouc) ;
- 11 % du verre ;
- 10,5 % de la construction mécanique ;
- 7,4 % du textile.

C'est donc *un élément moteur déterminant de notre économie* et l'on pourrait dire de lui, comme du bâtiment : « quand l'automobile va tout va ».

La construction de cette activité au commerce extérieur est plus marquante encore puisque, avec un pourcentage d'exportation de 56,3 % (dont 58 % pour les véhicules industriels, le solde positif des échanges concernant cette branche s'est élevé l'an dernier à 11,3 milliards de francs, chiffre pratiquement équivalent à la balance de l'ensemble de nos échanges industriels).



**B. — Situation et perspectives.**

**1° RÉSULTATS EN 1973 ET 1974**

**a) Production :**

La production de véhicules a été la suivante en 1973 et 1974 :

	1973	1974
Voitures particulières et commerciales .....	3.202.000	3.045.000
Véhicules utilitaires :		
— moins de 6 tonnes .....	349.000	367.500
— plus de 6 tonnes .....	45.000	50.000
<b>Totaux .....</b>	<b>3.596.000</b>	<b>3.452.000</b>

**b) Exportations :**

Le nombre des voitures exportées a été de 1.948.549 en 1974 pour une valeur de 22 milliards de francs.

**c) Recettes fiscales :**

Les recettes fiscales comprenant les impôts de droit commun et les taxes spécifiques sont passées de 20.510 millions de francs en 1973 à 21.760 de 1973 à 1974.

**2° PREMIERS RÉSULTATS DE L'EXERCICE 1975**

Pour les huit premiers mois de l'année en cours, la production qui avait déjà régressé l'an dernier s'inscrit encore en sensible retrait par rapport à 1974 soit — 13,2 % dont — 11,1 % pour les voitures particulières et — 31,9 % pour les véhicules utilitaires de moins de 6 tonnes.

La diminution des exportations a été heureusement moins sensible soit — 3,17 %.

Contrairement à une opinion communément répandue, les voitures de 9 CV et plus ont été les moins touchées par cette mévente, du moins sur le marché intérieur.

Ces difficultés ne sont pas particulières à la France et, si l'on compare les premiers semestres 1973 et 1975, on observe que les constructeurs étrangers ont été beaucoup plus touchés que les nôtres, le taux de diminution de la production s'élevant à 29,6 % en Allemagne, 27,7 % en Grande-Bretagne, 24,1 % en Italie et 42,2 % aux Etats-Unis.

De même, le taux de pénétration des véhicules français de tourisme chez nos partenaires européens est nettement supérieur à la proportion des ventes d'automobiles étrangères en France.

Ces faits soulignent la haute compétitivité de nos fabrications.

### 3° CONJONCTURE ET PERSPECTIVES

Première à avoir été touchée par la récession en raison de la hausse du prix des carburants et de l'élévation très sensible des prix de vente des véhicules, l'industrie automobile connaît, actuellement une sensible reprise qui, amorcée dès le mois de juin, s'est depuis nettement accentuée. Sur de nombreux modèles, des délais d'attente de deux à trois mois ne sont pas rares, tandis que les stocks de véhicules invendus ont été totalement résorbés. Il convient d'observer, d'ailleurs, que la demande de véhicules d'occasion s'est toujours maintenue à un niveau assez élevé, au point que ceux-ci font actuellement prime sur le marché.

Pour les véhicules utilitaires, catégorie la plus sévèrement touchée depuis un an, la reprise est particulièrement nette et les commandes ont retrouvé en octobre le niveau atteint il y a deux ans.

Au plan des exportations, les ventes progressent également à destination de nos partenaires du Marché commun mais vers les marchés plus lointains, on constate en revanche une certaine régression.

Quoi qu'il en soit, les perspectives sont actuellement très encourageantes ; l'apparition de nouveaux modèles généralement bien accueillis par le public a encore renforcé cette tendance favorable.

Votre Commission ne peut que se réjouir de cette situation d'autant plus intéressante qu'elle va permettre une consolidation des nouvelles structures récemment mises en place avec l'accord et l'aide du Gouvernement.

### C. — Nouvelles structures de l'industrie automobile.

Les difficultés particulières qu'a connues dès la fin de 1973 le groupe Citroën et le secteur des « poids lourds » ont conduit le Gouvernement à « patronner » deux opérations.

En premier lieu, la société Citroën a cédé à Renault le contrôle de Berliet et notre Régie nationale dispose ainsi avec Saviem d'un ensemble industriel important qui lui permet de faire face, dans le domaine des « poids lourds » aux grandes entreprises européennes concurrentes. Pour faciliter le démarrage de cette entreprise, un prêt du F.D.E.S. de 450 millions de francs a été accordé à Renault.

En second lieu, Peugeot a pris le contrôle partiel (avec Michelin) de Citroën, les deux sociétés décidant par ailleurs de coordonner leurs activités.

Comme il l'a fait pour Renault, le Gouvernement a accordé au nouvel ensemble Citroën-Peugeot un prêt d'un milliard de francs.

Les prêts consentis, dans le premier cas comme dans le second, le sont pour 15 ans au taux de 9,75 %. *Il ne s'agit donc pas d'une subvention mais d'une avance* ayant pour objet une remise en ordre financière qui ne diffère pas sensiblement, par sa nature, des facilités de crédit accordées à d'autres sociétés nationales ou privées.

Le bilan national de cette opération de regroupement s'appréciera, bien entendu, en fonction de la capacité des deux bénéficiaires à poursuivre leur activité sur le marché intérieur et extérieur en assumant au mieux leurs charges propres. Sans prendre parti pour ou contre la nationalisation, nous observons que la formule adoptée a le mérite de conserver, à côté d'une grande entreprise contrôlée par l'Etat, et qui va se trouver confortée au plan des véhicules lourds, une société privée de dimensions équivalentes. *Ainsi se trouve maintenu un principe de concurrence dont l'ensemble de notre industrie automobile devrait bénéficier.* Il n'est pas prouvé par ailleurs, et l'exemple de Fiat le montre aujourd'hui, qu'un ensemble trop important, public ou privé, jouissant d'une sorte de monopole soit la meilleure solution dans un domaine où la diversité des fabrications apparaît encore le meilleur moyen de conserver et de conquérir une vaste clientèle à l'intérieur comme à l'extérieur.

#### IV. — LA MACHINE-OUTIL

Le secteur de la machine-outil constitue *un des points faibles* de l'industrie française et, malgré les progrès réalisés récemment, nous restons, en la matière, loin derrière nos principaux concurrents, comme le montre le tableau suivant donnant pour 1974 le chiffre d'affaires des dix principaux pays dans ce domaine (en millions de dollars) :

R.F.A. ....	2.762
U.S.A. ....	2.100
U.R.S.S. ....	1.824
Japon ....	1.533,3
Italie ....	736,4
France ....	591,8
Grande-Bretagne.	537,8
R.D.A. ....	512,9
Suisse ....	483,9
Pologne ....	337

Il s'agit pourtant d'une activité importante qui emploie, en France, 30.000 personnes, dont 10.650 employés et cadres.

##### A. — Production.

Pour l'ensemble des *machines à métaux*, le tonnage produit a été de 100.142 tonnes en 1974 et 100.045 tonnes en 1971 contre 66.100 en 1965. Ces chiffres sont à rapprocher des investissements globaux des industries françaises qui ont atteint 109.387 tonnes l'an dernier contre 129.722 en 1971 et 73.185 en 1965.

Comme on peut le constater, la progression de la production, soit 52 % en dix ans, a été plus rapide que celle des achats de nos industriels, soit 33 %, ce qui traduit une réduction de notre dépendance vis-à-vis de l'étranger. Malheureusement, ce résultat est dû essentiellement à une diminution de nos investissements.

En valeur réelle, c'est-à-dire en francs constants, l'augmentation de la production au cours de la décennie 1965-1974 est plus notable encore puisqu'elle atteint 72 %.

## B. — Echanges extérieurs.

### EXPORTATIONS

Sur le plan mondial, la France est passée au septième rang des pays vendeurs de machines à métaux alors qu'elle occupait la neuvième place en 1972. Nous nous situons aujourd'hui derrière la R.F.A., les Etats-Unis, la Suisse, la R.D.A., l'Italie et la Grande-Bretagne.

Ces exportations ont évolué comme suit en poids et valeur depuis 1965 :

ANNÉES	POIDS (tonnes)	VALEUR (milliers de francs)
1965 .....	23.242	313.503
1966 .....	24.294	327.943
1967 .....	24.295	355.254
1968 .....	28.793	444.088
1969 .....	36.200	571.781
1970 .....	36.677	641.766
1971 .....	33.563	691.765
1972 .....	29.657	660.572
1973 .....	36.530	826.222
1974 .....	46.322	1.136.268

La progression, régulière depuis quelques années, s'est accentuée en 1973 et 1974 et l'état des carnets de commandes enregistrées à l'exportation permet de penser que ce mouvement continuera cette année. Le dynamisme de nos constructeurs doit être souligné ; leurs efforts dans la consolidation de leurs courants de ventes et dans la diversification des marchés prospectés sont payants, malgré la concurrence de plus en plus intense à laquelle ils se heurtent. Peut-être aussi le marasme ressenti sur le marché intérieur a-t-il conduit certains à accorder une plus grande attention à la recherche de débouchés hors du territoire national.

En tenant compte des machines à bois (5.717 tonnes et 107,6 millions de francs), *nos exportations totales de machines-outils* ont atteint 61.491 tonnes et 1.511,9 millions de francs, en progression respectivement de 30,3 % et 39,5 % sur 1973.

Nos deux principaux clients restent l'U.R.S.S. et l'Italie suivis de l'Allemagne fédérale, l'Espagne, l'Algérie, les Etats-Unis, le Benelux, la Pologne et la Grande-Bretagne.

A noter aussi les percées effectuées au Mexique (+ 400 %) et en Argentine (+ 506 %).

### IMPORTATIONS

Le tableau ci-après retrace l'évolution de nos importations de machines à métaux depuis 1965 en poids et en valeur :

ANNÉES	POIDS (tonnes)	VALEUR (milliers de francs)
1965 .....	30.326	440.433
1966 .....	32.470	481.664
1967 .....	40.506	607.463
1968 .....	41.523	610.358
1969 .....	40.675	631.346
1970 .....	59.387	1.063.617
1971 .....	62.608	1.227.729
1972 .....	59.583	1.216.596
1973 .....	58.020	1.235.932
1974 .....	55.567	1.410.758

Ces chiffres font apparaître une réduction sensible de nos achats depuis 1971.

Pour l'ensemble des machines-outils, les importations ont atteint en 1974 78.059 tonnes pour une valeur de 2.004 millions de francs, soit une réduction de 1,8 % du tonnage.

Notre plus important fournisseur de machines à métaux, et de très loin, est l'Allemagne fédérale qui alimente près de la moitié de nos besoins. Viennent ensuite l'Italie (6.344 tonnes), la Suisse (2.959 tonnes) et la Grande-Bretagne (2.634 tonnes).

Plus encore que les exportations, les importations ont reculé depuis 1973 en tonnage (— 4,3 %).

## BALANCE COMMERCIALE

Traditionnellement déséquilibrée, notre balance commerciale est caractérisée par un déficit qui a évolué comme suit en tonnage depuis 1970 :

1970	.....	— 22.710 tonnes
1971	.....	— 29.045 tonnes
1972	.....	— 29.926 tonnes
1973	.....	— 21.490 tonnes
1974	.....	— 9.245 tonnes

Ce déficit est particulièrement important avec l'Allemagne fédérale (— 17.758 tonnes) qui nous vend 5,5 fois plus qu'elle ne nous achète. En fait, les deux seuls pays avec lesquels nos échanges se sont traduits par un solde positif important ont été, en 1974, la Pologne (+ 1.934 tonnes) et l'U.R.S.S. (+ 1.798 tonnes).

### C. — Situation et perspectives.

En comparant les résultats des premiers semestres 1974 et 1975, on constate une baisse de production des machines à métaux de 13 % et une diminution des acquisitions par l'industrie beaucoup plus importante encore, soit 17 %. Toutefois, les importations ont diminué de manière assez nette tandis que les exportations ont progressé. Aussi le déficit de nos échanges extérieurs a-t-il été ramené à un niveau inférieur à celui que nous connaissions depuis 1970.

En dépit de ce facteur qui souligne la bonne tenue de nos ventes sur les marchés étrangers, la diminution très nette de la demande est une indication inquiétante pour l'avenir.

A l'heure présente cependant, le raffermissement du dollar a quelque peu favorisé nos ventes à l'extérieur tandis que la tendance reste terne à l'intérieur.

Visiblement, les acheteurs restent sur la réserve dans l'attente d'une reprise suffisamment nette de la consommation. La chute de 20 % des commandes françaises et étrangères pourrait entraîner à court terme un nouveau glissement de la production si un important changement de tendance ne se produisait pas à bref délai.

En ce qui concerne les machines à bois, le décalage est plus net encore entre les commandes françaises (— 5,3 %) et étrangères (— 34,7 %) (au 30 juin 1975) alors que les livraisons globales n'ont jusqu'ici chuté que de 2,4 %. Une telle régression des exportations, qui paraît heureusement s'atténuer quelque peu, n'est pas de nature à favoriser une reprise même si les ventes à l'extérieur n'absorbent encore qu'un tiers de notre production.

\*  
\*\*

En conclusion de cette brève étude, votre Commission observe que notre industrie de la machine-outil reste, en dépit des progrès sensibles enregistrés depuis dix ans, un secteur fragile durement concurrencé sur le plan extérieur notamment par nos voisins allemands.

Cette vulnérabilité est d'autant plus grande qu'il s'agit le plus souvent de petites et moyennes entreprises.

Une politique déterminée d'exportation a certes donné des résultats intéressants mais l'incertitude des contrats passés en particulier avec les pays de l'Est qui absorbent une partie importante de nos ventes devrait nous conduire à une plus large diversification de notre clientèle.



## V. — L'INDUSTRIE CHIMIQUE

Avec la sidérurgie, l'industrie chimique figure, sans aucun doute, *parmi les secteurs les plus touchés par la crise.*

La diminution de la demande qui s'était brutalement manifestée en septembre 1974, après un premier semestre de haute conjoncture, n'a fait que s'amplifier. Tout au plus peut-on dire aujourd'hui que la situation s'est stabilisée au bas niveau atteint à la fin de l'été sans qu'aucun signe de réelle reprise soit en vue, du moins à court terme.

Au début de cette récession, on avait attribué la chute de la demande au fait que la forte et contante hausse des prix avait incité la clientèle à constituer des stocks « de précaution » excessifs, aussi bien au niveau des diverses industries consommatrices qu'à celui du négoce. Aujourd'hui, il ne semble pas douteux que se soient ajoutées d'autres causes, difficiles à analyser, engendrées par le climat mondial d'incertitudes économiques et monétaires. Les autres grands pays industriels ayant suivi la même courbe descendante, les échanges extérieurs se sont trouvés très ralentis, accentuant ainsi les difficultés éprouvées sur le marché intérieur.

Aux problèmes antérieurs à la présente récession imputables notamment au niveau insuffisant des prix, s'ajoutent la situation parfois critique de la trésorerie des entreprises et un grave problème d'emploi. Certaines sociétés parmi les plus importantes seraient, en fait, en état de cessation de paiement si elles ne bénéficiaient pas d'avances importantes des banques. Une telle situation ne pourrait évidemment se poursuivre indéfiniment sans relance importante de l'inflation.

### A. — Situation générale et par secteur.

#### 1° ÉVOLUTION D'ENSEMBLE

Les résultats connus pour les huit premiers mois de 1975, par rapport aux mêmes mois de 1974, font ressortir les taux d'évolution suivants :

Ensemble de l'industrie chimique . . . . .	— 17,7 %
dont :	
— chimie minérale . . . . .	— 15,5 %
— chimie organique . . . . .	— 33 %
— parachimie . . . . .	— 2,1 %
Ensemble des secteurs industriels . . . . .	— 10,7 %

## 2° SITUATION ORGANIQUE

### a) *Chimie organique.*

C'est la branche la plus atteinte par la récession et le taux de diminution d'activité est plus accentué en amont qu'en aval ; les unités de vapo-craquage ne fonctionnent en moyenne qu'à 60 % de leur capacité. La production des matières plastiques, très atteinte par la situation difficile de certains secteurs clients (bâtiment et automobile), est inférieure d'environ 35 % à celle de l'année dernière. On a noté récemment un léger mouvement de reprise, mais les producteurs craignent qu'il ne corresponde à une reconstitution de stocks au niveau de la transformation plutôt qu'à une reprise économique réelle. Enfin, les ventes des produits plus ou moins liés à l'industrie textile apparaissent particulièrement difficiles ; c'est ainsi que la production des matières colorantes se maintient à un niveau inférieur de plus de 43 % à celui de 1974.

### b) *Chimie minérale.*

Dans ce domaine, si l'on enregistre quelques cas isolés d'amélioration, l'activité de production des grands produits de base (ammoniac, acide sulfurique, acide phosphorique, chlore) est freinée par la très médiocre campagne d'engrais et, pour le chlore, par la faible activité de la synthèse organique. Après une légère amélioration en début de campagne, la vente des engrais s'est en effet à nouveau ralentie : à la faiblesse relative des revenus agricoles s'est ajoutée une mauvaise récolte de céréales.

### c) *Parachimie.*

Plus proche de la consommation directe, la parachimie a moins souffert dans l'ensemble. La parfumerie et la pharmacie sont les plus favorisées : leur production s'est maintenue à un niveau supérieur à

celui de l'an passé. Quelques branches ont une activité proche de la normale (surfaces sensibles, peintures, détergents ménagers, abrasifs). Par contre, la situation d'une importante branche de la parachimie est nettement mauvaise, celle des produits phytopharmaceutiques, qui se heurte aux mêmes difficultés que les engrais : la situation instable et les difficultés du monde agricole.

### B. — Commerce extérieur.

Par rapport aux niveaux atteints au cours du premier semestre 1974, les exportations n'ont pratiquement pas cessé de diminuer, oscillant chaque mois autour de 2 milliards de francs ; de + 15,9 % en janvier, le taux est tombé à — 15,5 % en septembre 1975, l'ensemble des huit mois se soldant par un recul de 10,7 %. Si le solde positif de nos échanges reste cependant très élevé (plus de 3 milliards correspondant à une couverture de 123 %), ceci est dû à une chute de près de 22 % des importations. Cette diminution des importations, dans leur ensemble, n'exclut pas pour certains produits des importations « sauvages » à des prix très bas. Les pays étrangers, confrontés aux mêmes problèmes que la France, accentuent, en effet, par tous les moyens leur effort de pénétration des marchés extérieurs. En ce qui concerne les engrais, par exemple, les producteurs français sont amenés à consentir des prix en baisse par rapport aux barèmes tandis que des importations sont effectuées à des prix inférieurs aux prix de revient français.

La situation est encore plus difficile dans le domaine de la chimie organique au point que récemment ont dû être déposées deux plaintes en dumping concernant le trichloréthylène et l'orthoxylène. En outre, une demande d'application de la clause de sauvegarde a également été présentée contre les importations d'isocyanates. Il faut signaler enfin que la profession a entrepris des démarches auprès des Pouvoirs publics afin que soit assurée sur le plan national une surveillance plus étroite des conditions d'importation des produits les plus sensibles.

### C. — Situation de l'emploi.

La prolongation de la récession a conduit les entreprises à utiliser et épuiser tous les palliatifs habituels : arrêts de l'embauche, mises en pré-retraite, suppression des intérimaires, transfert de personnel d'un atelier à l'autre, octroi de larges « ponts », incitation à l'avancement des congés annuels, anticipation des arrêts techniques pour révision des installations, organisation de stages de formation, utilisation partielle du personnel à des travaux d'entretien.

Ces mesures, prises au détriment de la trésorerie des entreprises, ont épargné à l'industrie chimique, à quelques exceptions près, des mesures plus brutales. Mais aujourd'hui le recours au chômage partiel a dû être assez largement utilisé.

Les réductions d'horaires touchent environ 40.000 personnes sur un total de 180.000 dans l'industrie chimique proprement dite : dans la grande majorité des cas l'horaire hebdomadaire a été ramené de 40 à 36 heures, mais il est réduit à 32 heures et parfois 30 heures pour 2.000 salariés environ, notamment dans la branche des matières plastiques.

Des mesures de licenciement, encore relativement rares, sont envisagées par diverses entreprises.

#### D. — Le problème des prix.

Après avoir augmenté, mais plus faiblement qu'en 1974, les prix de gros ont diminué à partir d'avril 1975. Entre janvier et septembre 1975, l'évolution a été la suivante :

(En pourcentage.)

	<u>JANVIER 1975</u> <u>JANVIER 1974</u>	<u>SEPTEMBRE 1975</u> <u>SEPTEMBRE 1974</u>
Produits minéraux .....	+ 19	+ 3,6
Produits organiques .....	+ 27,2	— 3,3
Produits parachimiques .....	+ 24,5	+ 12,1
Ensemble produits chimiques .....	+ 23,5	+ 4,6

Cette tendance n'empêche pas l'Administration de maintenir un contrôle sévère dans le cadre d'un accord de programmation reconduit, comme tous les autres accords, jusqu'au 31 mars 1976 et de n'accorder qu'avec une très grande parcimonie une liberté qui pourrait être étendue sans inconvénient à la totalité des produits chimiques.

### E. — Investissements.

L'insuffisance des investissements de l'industrie chimique reste préoccupante malgré l'augmentation enregistrée en 1974, estimée à 30 % par rapport à 1973. Cette augmentation est, en effet, exprimée en francs courants et après les baisses de 1972 (20 %) et 1973 (6 %), on se retrouve en fait à peu près au niveau de 1971, ce qui, compte tenu de l'évolution des prix, traduit une forte baisse du volume des équipements.

Cette situation s'explique à la fois par la sévérité de l'encadrement du crédit, l'étroitesse des marges et le ralentissement de l'activité, tous éléments qui affectent lourdement la trésorerie des entreprises.

On n'a pas encore pu mesurer les résultats du plan de relance du mois de septembre. Mais on peut craindre que les effets de ces plans qui peuvent se manifester rapidement au niveau de la consommation ne se fassent sentir que très tardivement sur l'industrie chimique située très en amont comme tous les secteurs concernant les produits de base. Ce facteur pourrait inciter nombre d'industriels à l'attentisme d'autant plus que beaucoup s'estiment déjà suréquipés.

Quant à la déduction fiscale pour investissement, elle n'intéressait pratiquement pas dans sa première forme l'industrie chimique dont 90 % des matériels sont amortis en huit ans et plus. Son extension à tous les équipements, quelle que soit la durée d'amortissement, intervenue au mois de septembre est donc bien venue mais il serait souhaitable que la date limite du 31 décembre soit reportée d'un mois ou davantage pour permettre la passation de commandes nécessitant souvent, des études assez longues.

En revanche, il faut signaler que, d'après les indications diffusées jusqu'à présent, l'industrie chimique serait l'une des plus grandes bénéficiaires des prêts consentis par le Crédit national sur la tranche (2,5 milliards) de l'emprunt national de 5 milliards qu'il était chargé de répartir.

## VI. — LES INDUSTRIES DU TEXTILE ET DE L'HABILLEMENT

Les industries du textile et de l'habillement forment un ensemble important et diversifié qui a réalisé, en 1973, un chiffre d'affaires hors taxes supérieur à 54 milliards de francs.

Elle contribue pour quelque 7,8 % à la valeur ajoutée totale de notre industrie.

Au cours de la dernière décennie, la progression a été particulièrement vive pour les textiles artificiels et synthétiques (+ 140 %), la bonneterie (+ 90 %) et l'habillement (+ 47 %).

En revanche, la production cotonnière a régressé de 10 % et celle du jute de 50 %.

L'ensemble du secteur emploie 620.000 personnes, dont 400.000 dans le textile proprement dit, soit 10 % des effectifs industriels. Encore ne tient-on pas compte dans ces chiffres des artisans et ouvriers travaillant à domicile.

Fait important à souligner : ces emplois sont tenus surtout par des femmes, soit 50 % dans le textile et 75 % dans l'habillement.

Précisons, enfin, que le degré de concentration est important dans le domaine du textile implanté essentiellement dans le Nord, la région lyonnaise et l'Est tandis que l'habillement est beaucoup moins structuré et réparti dans l'ensemble du territoire.

### ÉVOLUTION DEPUIS 1973

Après une période de haute conjoncture en 1971 et 1972, un premier fléchissement d'activité est apparu dès 1973, en particulier dans l'habillement masculin et l'industrie lainière, en raison de la très forte hausse des matières premières et du freinage de la demande étrangère.

En 1974, les trois premiers trimestres ont été relativement satisfaisants sauf pour l'industrie lainière où la récession s'est poursuivie. Au quatrième trimestre, en revanche, tout le secteur a été affecté

par la crise bien que dans des proportions variables. Seules ont fait exception à cette situation défavorable les industries de l'habillement dont les ventes ont progressé de 3 %.

Au premier semestre 1975, la chute d'ensemble de la production a été de 20 % mais certaines branches telles que l'habillement et la bonneterie ont maintenu leur production au niveau atteint l'année précédente alors que le secteur des textiles artificiels et synthétiques enregistrait une baisse de l'ordre de 40 %. La présence de stocks excessifs a pesé plus particulièrement sur les activités situées en amont des chaînes de fabrication.

Au début de l'automne, la conjoncture s'est plutôt aggravée. Elle est particulièrement mauvaise au niveau de la filature et du tissage. Elle est, en revanche, stationnaire ou en légère reprise pour les textiles chimiques et assez bonne pour la bonneterie, les tissus d'habillement et la confection.

#### CONSOMMATION INTÉRIEURE

La consommation intérieure de produits textiles s'est généralement maintenue en 1974 en progressant même dans de nombreux secteurs. Un fléchissement qui semble passager n'est apparu qu'au printemps 1975 affectant notamment l'habillement, le linge et les tissus d'ameublement.

Les débouchés industriels liés à l'industrie de l'automobile et du bâtiment ont été plus sévèrement touchés.

De façon générale, le marché intérieur est profondément perturbé par une vive concurrence étrangère qui détourne une part notable de la demande et pèse lourdement sur les prix.

#### ÉCHANGES EXTÉRIEURS

Tributaire de l'étranger pour ses matières premières (coton, jute, laine, etc.), l'industrie textile a fait face jusqu'ici dans d'assez bonnes conditions aux producteurs étrangers en dépit d'une concurrence de plus en plus vive qui est principalement le fait des fabricants de cotonnades d'Extrême-Orient n'ayant pas à supporter les mêmes charges que nos industriels.

Pour l'ensemble de nos échanges, notre balance est restée légèrement positive jusqu'en 1974 malgré une progression très forte de

nos importations de produits textiles manufacturés (11 milliards en 1974 contre 920 millions de francs en 1962) et d'habillement (1.517 millions contre 111).

Le solde de nos exportations et de nos importations d'objets manufacturés extérieurs s'est maintenu ainsi sensiblement au même niveau depuis douze ans, tandis que nos fabrications propres (fils artificiels et synthétiques) nous permettaient quelque peu de réduire notre dépendance.

Au cours du premier semestre 1975, les exportations de textiles qui représentent 40 % des ventes ont régressé de 17 % tandis que celles des industries de l'habillement ont continué à progresser bien que moins rapidement que l'an dernier (+ 13 % en 1975 contre + 22 % en 1974).

#### SITUATION FINANCIÈRE

Au point de vue financier, la situation est beaucoup plus sérieuse que ne le fait apparaître la réduction des ventes.

L'industrie française du textile et de l'habillement qui a, en effet, toujours souffert d'une fragilité financière structurelle caractérisé par une insuffisance de fonds propres et un endettement excessif a très mal supporté la réduction de la production alors qu'elle devait faire face, dans le même temps, à l'élévation du coût des matières premières et à l'alourdissement de ses charges sociales. Ainsi, de nombreuses entreprises petites et moyennes se trouvent-elles aujourd'hui dans une position critique.

L'apparition sur le marché intérieur de produits étrangers vendus parfois au-dessous de nos prix de revient constitue un fait nouveau et préoccupant.

Conscient de la situation difficile ainsi créée, le Gouvernement a mis en place une procédure de surveillance de certaines importations et supprimé la possibilité ouverte aux exportateurs d'importer hors contingent 10 % du montant de leurs ventes à l'étranger. Il intervient par ailleurs par l'intermédiaire du Comité interministériel d'aménagement des structures industrielles pour conforter la situation financière des entreprises et accélérer le processus de restructuration.

Le Comité interprofessionnel pour la rénovation de l'industrie textile qui dispose de fonds provenant de la taxe parafiscale textile intervient également dans le même sens.



Votre Commission est consciente de la menace que la situation actuelle fait peser sur l'emploi notamment dans certaines régions où l'industrie textile constitue une source d'activité essentielle.

Elle insiste donc très vivement pour que des mesures de sauvegarde soient prises au niveau communautaire pour éviter que la concurrence anarchique qui tend à se développer au plan mondial ne vienne encore aggraver une conjoncture européenne déjà très difficile.

## VII. — L'INDUSTRIE DE L'AMEUBLEMENT

Le secteur des industries de l'ameublement connaît, cette année, une dépression conjoncturelle très préoccupante, qui s'était déjà amorcée au cours du dernier trimestre de 1974.

Ce brusque arrêt de son expansion qu'il avait déjà connu, au cours des premières années de la période du VI<sup>e</sup> Plan, de graves problèmes, notamment pour les entreprises les plus dynamiques, lourdement endettées par les programmes d'investissements qu'elles avaient entrepris.

C'est la raison pour laquelle l'Organisation professionnelle de ce secteur, l'Union nationale des industries françaises de l'ameublement (U.N.I.F.A.) a demandé, en vain d'ailleurs, au Ministre des Finances, que soient reprises les mesures, arrêtées après les événements de 1968 et qui firent l'objet des dispositions du décret n° 68-540 du 11 juin 1968, autorisant la Caisse nationale des marchés de l'Etat (C.N.M.E.) à octroyer des avances exceptionnelles remboursables aux petites et moyennes entreprises afin de leur permettre de faire face à leurs besoins temporaires de trésorerie.

*Le chiffre de la production* du secteur qui n'aura pas atteint, en 1974, les prévisions de croissance annuelle du VI<sup>e</sup> Plan (+ 4 % en francs constants au lieu de + 7,5 %), risque, pour 1975, selon les données statistiques connues pour le premier semestre, de subir une diminution de l'ordre de 5 % en volume par rapport à celui de l'année précédente, comme le montre le tableau ci-dessous établi en francs courants.

### PRODUCTION GLOBALE HORS TAXE EN FRANCS COURANTS

(En millions de francs.)

1972	1973	1974	PRÉVISIONS 1975
6.400	7.000	8.700	9.000

En ce qui concerne l'emploi, les horaires continuent à baisser et la durée hebdomadaire moyenne du travail stagne autour de 40 heures : le nombre des salariés est difficilement maintenu à son niveau de l'été dernier par suite de la raréfaction des commandes, tandis que le poids des *stocks* reste considérable.

Mais un autre élément important qui grève considérablement la gestion des entreprises réside dans *le régime de blocage des prix* que subit ce secteur industriel depuis plus d'un an, aucun accord de programmation n'ayant pu être conclu avec la Direction générale de la concurrence et des prix depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1974. Faute de pouvoir déterminer librement leurs prix ou tout au moins de répercuter les lourdes hausses des charges de structure et des salaires subies par cette industrie de main-d'œuvre, des firmes saines, bien gérées et produisant dans de bonnes conditions des articles compétitifs, accumulent des pertes qui leur interdisent tous investissements, obèrent leurs réserves et appauvrissent leur patrimoine industriel.

Sur le plan du commerce extérieur, notre industrie de l'ameublement est, il faut le dire, en assez mauvaise posture par rapport à ses concurrents étrangers particulièrement allemands et belges. Il existe, en effet, dans ces deux pays, des entreprises importantes fabriquant en série des meubles de qualité moyenne à des prix assez attractifs pour le consommateur français. De plus, il semble que les industriels de ces nations aient bénéficié d'aides particulièrement importantes.

De ce fait, l'ouverture des frontières européennes résultant de la mise en œuvre du Marché commun a placé nos entreprises du meuble dans une position difficile et, depuis 1961, la perte du marché algérien aidant, notre balance extérieure qui était jusqu'alors positive dans ce domaine est devenue lourdement déficitaire.

Le tableau suivant indique comment ont évolué nos importations et nos exportations depuis 1972 :

(En milliers de francs.)

	1972	1973	1974	PREMIER semestre 1975
Importations .....	1.028.600	1.316.300	1.740.300	860.600
Exportations .....	355.500	472.560	595.500	333.000
Taux de couverture .	34,5 %	35,9 %	34,2 %	38,6 %

Les efforts accomplis par les entreprises dans le domaine de l'exportation sont activement soutenus par l'Organisation professionnelle, sa centrale d'exportation (C.E.D.I.M.) et ses divers satellites qui apportent par ailleurs leur concours au niveau de la formation professionnelle, de la productivité, du marketing et de la recherche esthétique.

Parallèlement, *le Comité de développement des industries françaises de l'ameublement (C.O.D.I.F.A.)* a considérablement élargi son champ d'action, dès 1975, afin d'apporter son aide financière

résultant des ressources de la taxe parafiscale instituée au profit du secteur, non seulement aux opérations de restructuration, mais aussi aux programmes d'expansion industrielle présentés par des entreprises individuelles qui réalisent des investissements exceptionnels. Il est cependant regrettable à cet égard que le taux de la taxe parafiscale ait été réduit de 0,30 à 0,25 % du chiffre d'affaires pour le second semestre de l'année, alors que les réserves du C.O.D.I.F.A. seront épuisées en trois ans, s'il veut accomplir le programme à moyen terme qu'il s'est fixé afin de rééquilibrer en cinq ans la balance du commerce extérieur. Il est en outre nécessaire, pour que les moyens mis en place portent leurs fruits, que l'assurance du maintien de la perception de cette taxe durant au moins une nouvelle période quinquennale puisse être donnée au Comité, et ce, au taux minimal de 0,30 %.

Mais il faut également que nos industriels du bâtiment, restés souvent trop attachés à des formules artisanales dans la mesure même où ils préfèrent réaliser de petites séries d'articles traditionnels de qualité, acceptent de se regrouper et se tournent hardiment vers des fabrications de caractère industriel.

Telles sont les conditions essentielles à la poursuite du développement de ce secteur dans la dure compétition internationale et dans le contexte attendu du plan de relance du Gouvernement dont les dispositions relatives à l'assouplissement des règles du crédit à la consommation suscitent quelques espoirs de reprise.

Votre Commission qui se préoccupe très vivement de la situation de ce secteur souhaiterait connaître la position du Gouvernement concernant les mesures qu'elle propose.

## CONCLUSIONS

A la suite de cet exposé très partiel de la situation de notre industrie, nos conclusions sont assez proches de celles formulées par notre collègue M. Monory, au nom de la Commission des Finances, dans sa note de conjoncture d'octobre dernier.

Comme lui, nous constatons que la récession qu'on pouvait espérer temporaire, apparue au début de l'automne 1974, s'est amplifiée et étendue à presque tous les secteurs, compensée quelque peu, il est vrai, au moins jusqu'à maintenant, par une assez bonne tenue de nos ventes à l'étranger.

Les raisons d'espérer un redressement à court terme sont encore minces. On notera, cependant, comme indice favorable la reprise assez nette de la demande de biens de consommation qui, à vrai dire, n'a jamais beaucoup fléchi et le dégonflement des stocks dont l'importance excessive a pesé durement sur les industries de base. Cette pression de la demande en aval du cycle de transformation engendre malheureusement une hausse des prix quelque peu anachronique qui distingue la crise actuelle de celle de 1929 et entretient l'inflation en compromettant à court terme nos exportations de produits finis.

En revanche, les achats d'équipements de toute nature restent à leur plus bas niveau en dépit du plan de relance dont les effets tardent à se manifester et la *concurrence étrangère se fait de plus en plus vive à tous niveaux*, à l'intérieur et sur les marchés étrangers, qu'il s'agisse de l'acier, du textile ou des produits chimiques. Il n'est donc pas certain que le creux de la vague soit partout atteint en dépit de l'optimisme affiché en haut lieu.

De façon plus générale, nous tenons à rappeler, comme nous l'avons déjà fait, que cette crise met fin à une période d'expansion d'une ampleur et d'une durée sans précédent qui ne pouvait se perpétuer indéfiniment.

Anesthésiés en quelque sorte par vingt-cinq ans de développement sans à-coup, *la plupart de nos compatriotes* et spécialement ceux qui n'ont pas vécu les périodes de pénurie *ne peuvent même plus imaginer que des restrictions ou même des adaptations soient nécessaires.*

La pérennité de l'entreprise dans ses structures présentes, le maintien des droits acquis, la garantie du travail, la protection totale contre tous les risques et surtout l'amélioration continue du pouvoir d'achat constituent des dogmes difficilement compatibles avec les réalités économiques de demain car le maintien de tous ces avantages suppose un accroissement constant des ressources à répartir qui ne peut être obtenu aujourd'hui que par une inflation continue sans cesse rattrapée par la hausse des prix. *La croyance trop largement répandue en l'existence d'une sorte de trésor de guerre caché et inépuisable détenu par les banques, les grandes entreprises ou l'Etat nourrit de dangereuses illusions* et nous cache cette vérité pourtant évidente que « la fuite en avant » ne peut constituer une solution aux problèmes qui nous attendent.

Notre économie est, en effet, trop imbriquée dans celles de nos partenaires européens tout d'abord, et même de tous les autres pays du monde pour que nous puissions ignorer les bouleversements qui s'annoncent sous l'effet combiné de la saturation de nos marchés, de la hausse de nos prix de revient, provenant davantage de la progression des dépenses de personnel que de celle du coût des matières premières, et de la *concurrence des pays en voie de développement* qui s'équipent en moyens les plus modernes sans connaître nos charges.

## EXAMEN EN COMMISSION

Après avoir présenté son avis, **M. Francisque Collomb** a invité la Commission à s'associer à l'amendement présenté par la Commission des finances à l'article 14 de la loi de finances tendant à réduire légèrement l'effort fiscal supplémentaire demandé aux compagnies pétrolières par cet article et l'article 9.

**M. Coudert**, après avoir félicité M. Collomb pour la qualité de son avis, s'est inquiété des intentions du Gouvernement concernant la poursuite de la réalisation du complexe de Fos dont la deuxième tranche pourrait être reportée.

**M. Debesson** a estimé que les avantages indéniables des installations sidérurgiques nouvelles de Fos et de Dunkerque étaient compensés par la menace qu'elles font peser sur la métallurgie de la région du Nord et en particulier de Valenciennes.

**M. Pouille** a déclaré partager le même point de vue et observé que beaucoup de sidérurgistes lorrains gardent bien leurs ouvriers mais sans leur donner de travail, ce qui ne saurait durer longtemps. Il a jugé, dans ces conditions, que c'était un leurre de parler de 6.000 emplois supplémentaires.

**M. Bernard Legrand** s'est également préoccupé de Fos qui, à son avis, ne devrait pas devenir un « monstre ». Il a regretté que l'idée de créer une sidérurgie sur la côte atlantique paraisse abandonnée et souhaiterait, en tout état de cause, qu'on ne perde pas de vue l'aménagement du territoire.

En ce qui concerne la fiscalité pétrolière, il a déclaré qu'il n'appuierait pas l'amendement de la Commission des finances.

**M. Schmaus** a souligné la situation très difficile du secteur de la machine-outil où les petites et moyennes entreprises, qui y occupent une place prépondérante, sont menacées dans leur existence même.

Enfin, la Commission a, par 12 voix contre 10 et 9 abstentions, donné un avis défavorable à l'amendement de la Commission des finances sur l'article 14.

♦♦

Sous réserve de ces observations, votre Commission des Affaires économiques et du Plan donne un avis favorable à l'adoption des crédits du Ministère de l'Industrie et de la Recherche pour l'exercice 1976 relatifs à l'INDUSTRIE.